# attriote

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU du

MONNEAR BE EVERTOR 8

PRIX

de

L'ABONNEMENT 3 piastres par mois.

Rue Saint Jean n. 39.

LE PATRIOTE parait tous les jours, le lundi et lendemain de fetes exceptés. On souscrit au bureau du l'ATRIOTE, ou on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h, du matin jusqu'à 4 h, du soir. Les lettres et paquets doivent être adresses FRANCO.

ALMANACH FRANCAIS.

Dimauche 2. — Combat de Bir-el-Barh, par le général Desaix, contre les Mamelucks (1799).

Prise de Civita-Vecchia, par le général Championet, contre les Autrichiens (1709).

Combat de Freisach, par le général Masséna, contre les Autrichiens (1897).

# FRANCE.

Paris, 7 janvier.

LE MINISTERE DEVANT LA CHAMBRE.

Après bien des hésitations, le Ministère s'est décidé à inaugurer, par un discours du Trône, la reprise de la session. Il avait été question, dans le Consei, d'engager le débat politique sur la loi des fonds secrets; mais de hautes influences, dit on, ont fait pencher la balance en faveur de la solonnité d'usage. Ainsi, dans la discussion de l'Adresse, la Chambre nouvel le trouvera naturellement l'occasion de juger la politique du Ministère. Si la Chambre de 1842 renferme une majorité opposée à la politique du 29 octobre, cette majorité peut renverser le Ministère sur le terrain même de l'Adresse. Il ne serait pas nécessaire d'attendre ou de provoquer le débat sur certaines questions qui paraissent devoir réunir une ma jorité opposante, t l'es, par exemple, que la question du Droit de Visite.

Le Ministère ne voit pas sans effcoi le moment où il paraîtra devant ceux qui doivent dé cider de son sort Le langage de ses journaux témoigne assez qu'il redoute les votes plus encore que les discours. Le Ministère n'a pas oublié les manifestations qui ont eu lieu dans les collèges é ectoraux; il sait que sa politique est jugée par le pays, et il craint que ce jugement ne soit confirmé par une Chambre retrempée aux sources de l'élection. Après avoir laissé péricliter les véritables intérêts du pays, M. Guizot sent t.ès bien qu'il serait mal venu à recommencer ses grandes phrases sur sa politique de conservation. Stigmatisée, l'an dernier, par l'épithète de borne, cette politique pourrait bien, cette année, recevoir sa véritable dénomination, et être appelée tout bonne. ment du charlatanisme. Car on commence à comprendre que l'action de gouverner con-is-te autant à améliorer qu'à conserver, et que prétendre exclusivement conserver ou exclusivemente améliorer, c'est confesser son ignorance et son incapacité gouvernementale

Le Ministère ne se dissimule pas sa faiblesse et son discrédit. Aussi, a-t-il songé, dit on, á étayer son pouvoir chancelant sur deux nouveaux moyens: la peur d'une rupture avec l'Angleterre et, par suite, d'une guerre générale; l'imposibilité de trouver dans la Chambre une majorité produisant un Ministère homogène. Voilá par quels moyens le Cabinet du 20 octobre cherchera á sout nir son exis-

tence pendant quelque temps encore. Au dedans, tout est calme; les émeutes et les conspirations ont disparu devant le haro général; l'esprit public est même tombé dans une soite de torpeur, d'apathie et d'indifférence. M. Guizot ne pourra donc plus, selon sa coutume, argumenter des dangers intérieurs, et montrer les factions prêtes à renverser l'ordre social. Mais si l'orateur du 29 octobre ne peut plus menacer la Chambre de ces ardeurs é uptives dont il l'entretenait naguere, et qui ont fait place á l'atonie la plus profonde en revanche, il fera sonner bien haut les périls imminents de l'extérieur et la possibilité d'une conflagration générale. Il montrera l'attitude inflexible de l'Angleterre, offiant pour alternative à la France la guerre ou le maintien des traités de 1831 et 1833. Il parlera peut-ètre aussi des démèles relatifs à la question espagnole, et des chances de lutte en Orient. En un mot, le thé ricien de la paix partout, toujours, viendra parler de guerre imminente, et consesser ainsi son impuissance à réaliser le programme qui l'a porté au Pouvoir. Et pourtant, par une contradiction flagrante, il se présentera comme le seul homme capable de prévenir une rupture avec l'Angleterre, et de conserver la paix du monde. C'est surtout par la crainte de la guerre que

le Ministère compte dominer la Chambre; c'est en semant les alarmes, en épouvantant les intérê's qu'il n'a pu satisfaire et coordonner, qu'il espère déterminer des votes; en un mot, il rève une majorité fondée sur la peur. Mais il argumentera aussi de l'impossibilité de former un Ministère homogène qui le remplace; et ici, il faut reconnaître que le Cabinet du 29 octobre sera, jusqu'à un certain point, dans le vrai. Tout porte à croire, en effet, que la nouvelle Chambre, expression filèle du corps électoral qui l'a produite, sera fractionnée en une multi ude de groupes divers, qui, coalisés par un sentiment commun d'opposition, pourront bien renverser le Pouvoir actuel, mais qui auront de la peine á s'accorder pour formuler un système de polit que au dedans et au debors. Evi lemment, ce qui manquera á la législature de 1842, comme aux précédentes législatures,

c'est l'unité, c'est un drapeau assez haut | lacé pour rallier autour de lui les différentes nuances d'opinions. La Chambre saura bien ce qu'elle ne veut pas ; il lui sera plus difficile de

succédé, depuis 1830, on arrive á limpossibid'en creer un dix-huitième. Après dix sent majorités plus ou moins factices, et formées par des apoints obtenus au moyen de l'intimidation

Ainsi, après dix-sept Ministères qui se sort

ou de la corruption, on arrive à l'absence de toute majorité parlementaire.

dire ce qu'elle veut.

Le Cabinet du 29 octobre sent bien que le secret de sa longue existence tient surtout à la nullité des vues de l'Opposition, au morcellement des opinions dans la Chambre et dans le Pays, à l'impossibilité de tirer de la aucun système positif et pratique. S'il lui reste encore

quelque espérance, c'est dans cet état de choses qu'il la puise. Il semble vouloir jeter à la Chambre et à la France le défi de produire, apès lui, aucun Pouvoir politique.

Pour résuter cet argument d'impossibilité ministèrielle, il serait à désirer qu'au unilleu des groupes qui composent la Champre actuelle il se format un groupe qui arborat pour drapeau une politique qui offrit des solutions organiques et sit crouler en même temps tous les arguments tués de la peur. Jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour produire des idées positives. Le moment est venu de faire de l'opposition, nou plus en vue du renversement, mais en vue de la réorganisation. Travailler á jeter les bases d'un Fouvoir nouveau, d'un Ministère a la hauteur des cuconstances, et, pour cela, propager des principes de nature á réunir, non seulement a majorité, mais encore l'unanimité des opinions et des intérets: telle devrait être l'œuvre impoitante, l'œuvre essentielle, dans la session qui va s'ouvrir.

Selon l'ordre logique, le plan de l'édifice nouveau doit précéder le renversement de l'edifice aucien. La meilleure manière de réfuter les arguments du Ministèle, le moyen le plus sûr de le jeter bas, c'est de montrer comment il peut être rempiacé, par quoi il doit être remplacé. L'Opposition et la Presse agisseut en sens inverse de la logique, en voulant débuter par une coalition qui renverse le Cabinet. Le 29 octobre sera réduit à néant, dès que les divers partis de la Chambre se seront entendus sur les principes qui doivent servir de base au nouveau Ministère. Espérons que quelques hommes de bonne volonté travailleront à cette recomposition intellectuelle au sein de la Chamhre, et prépareront a.n.i l'avenement d'un Ministère de Conservation et de Progrés. Ce serait la meilleure condamnation du 29 octobre. (Phalange.)

> CHAMBRE DES DEPUTES. REUNION DANS LES BUREAUX.

La commission chargée de préparer un projet d'adresse en réponse au discours du trône a été nommée aujourd'hui dans les bureaux de la chambre. Huit membres appartenaient au parti ministériel. M. Odilon Barrot a été nommè dans le 2e bureau. Nous devons dire que cinq membres se sont prononcés contre les traités du droit de visite et pour leur abrogation. Sous ce rapport, l'écheo du cabinet est manifeste. M. le ministre des affaires étrangeres a seul osé soutenir ces traités impopulaires. La discussion à la chambre et sur tous les points de politique extérieure sera décisive. Nous espérons qu'elle aboutira au résultat que le pays en attend. Nous donnons un résumé aussi complet que possible de la discussion dans chaque bureau.

PREMIER BUREAU. - MM. Bineau et Dilhan ont emis

le vœu de faire expliquer le cabinet sur les negociations comerciales. M. Bineau a insisté pour l'abrogation des traités de 1831 et 1833, comme blessant l'honneur national.

M. Chambolle a exprimé la même opinion.

M. l'amiral Lalande s'est élevé avec énergie contre les traités sur le droit de visite.

M de Courtois a demandé l'annullation des traités de visite de 1831-1833.

M. Félix Réal combat cette proposition qui est soutenue par MM. de Tocqueville, Chambolle et Baude, qui ont demandé les modifications.

M. Félix Réal a été nommé commissaire par 17 voix contre 10, données à M. l'amiral Lalande. MM. Bineau 2 voix, et Chambolle 1.

DEUXIEME BUREAU. - Un membre exprime un vœu favorable á l'union belge.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce répond que l'amitié qui existe depuis long-tems entre la France et la Belgique lui faisait un devoir de prêter l'oreille à des propositions qui tendaient à un rapprochement plus intime. Des conversations ont eu lieu; jusqu'ici elles n'ont pas à bouti.

M. Wustemberg pense que si des dificultés graves ont arrêté le gouvernement dans la négociation du traité d'union, il ne veut pas s'en rendre juge ; mais si le gouvernement avait été menacé par des injonctions d'intérêt privé, et quel que fut le ministère, il le trouverait toujours disposé à l'encourager et le soutenir dans la résistance à des intérêts égoïstes.

M. de Lespée répond que l'union douanière devait amener la ruine d'industries importantes, nécessaires. Pourquoi ces industries ne se feraient-elles pas entendre? Celle des fers , par exemple, est-elle en France dans les mêmes conditions qu'en Belgique?

M. Monnier de la Sizeranne conteste au ministère actuel le droit de s'attribuer le mérite de sa prospérité sintérieure ; il en revient, dit-il, une grande part aux ministères précédens. L'orateur s'étonne de ce que le ministère ne se félicite pas de sa conduite relativement à la fermeture du protocole ; cette question devait aussi être touchée pour satisfaire au vœu de la chambre.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce répond ses observations. Le ministère n'ayant pas ratifié le droit de visite, le discours ne devait contenir rien qui y eut rapport; il a rendu ainsi hommage au vœu exprime par la chambre. Le ministre applique ses observations aux traités de 1831 et 1833; il pense que ces traités ont été conclus pour s'opposer efficacement à la traite des noirs.

M. Odilon Barrot déclare à son tour que la base sur laquelle s'appuie aujourd'hui le gouvernement ne saurait être avouée par la chambre sans se mettre en contradiction flagrante avec les décisions de la précédente lé-

Ce n'est pas en effet l'extension donnée aux zones dans le traité de 1841 qui a motivé l'amendement universellement adopté par la chambre, c'est l'atteinte portée au principe de l'indépendance du pavillon, l'abus qui avait été fait d'un droit exorbitant en lui-même, enfin la considération toute dans l'intérêt de la paix à maintenir entre les deux nations, paix qui ne peut être que fortement compromise si le droit de visite réciproque est continué,

C'était donc sur les traités de 1831 et 1833 que portaient les protestations de la derniére legislature, et voici que le ministère actuel admet ces traités et ne parle que d'ussurer leur execution. La chambre verra si elle doit donner une nouvelle sanction à ces traités. Il est plus que probable, d'aprés les manifestations du corps électoral dont elle émane, qu'elle persistera plus que jamais dans les sentimens si hautement manifestés par la dernière législature, et alors éclaterait un dissentiment entre elle et le gouvernement du roi.

Ce n'est pas que les adversaires les plus prononcés du droit de visite réciproque veuillent que le gouvernement dénonce directement et immédiatement les traités à l'Angleterre ; ils accordent dans la forme et dans les procédés tout ce qui peut maintenir des relations pacifiques entre les deux gouvernemens, mais il faut que la chambre exprime trés nettement son opinion sur le principe du droit de visite réciproque et sur le caractére nécessairement temporaire et révocable des traités, sur la résolution de la France de rentrer dans la situation que les Etats-Unis et l'Angleterre elle-même ont réglée dans leur dernier traité, situation qui seule peut concilier et l'indèpendance du pavillon, et les droits de sou veraineté, et l'efficace répression de la traite.

C'est donc d'aprés ces bases de la modification fermement résolue des traités, et non d'après la base de

leur maintien et de leur exécution, que le gouvernement doit entamer ces negociations.

En terminant, M. O. Barrot remercie M. le ministre de n'avoir pas fait intervenir les menaces de guerre dont a parlé la presse anglaise; il ne les croit pas sérieuses : il n'admet pas que de pareils moyens puissent influer sur les résolutions d'un grand peuple;

M. de Bussières, Chasseloup-Laubat, Darblay et Jules de Lasteyrie sont encore entendus sur le droit de visite. Ils s'accordent à demander que l'on entre en négociation pour la question des traités de 1831 et

M. de Mornay. - Il y a dans ce bureau unanimité pour le maintien de l'honneur et de la dignité nationale. chambre s'est exprimée hautement dans la dernière session, et la nation tout entière l'a confirmée.

M. O. Barrot,-La chambre veut des négociations immèdiates et le rappel des traités

M. Ducos - Malgré l'unanimité entre les membres, il y a surtout une différence entre leur opinion et celle de M. le ministre, qui déclare que la France exécute loyalement les traités, et qu'elle doit veiller à ce que les autres puissances le sexécutent de même; ce qui ne suppose pas des négociations immédiates pour le rappel des

traités. La France á eu des vues philantropiques, l'Angleterre des vues envahissantes. Ces traités sont-ils permanens, sont-ils transitoires? Les circonstances ont change: la traite n'existe plus, ou peu : un traité nouveau et sur de nouvelles bases à eu lieu avec l'Amérique; on doit donc arriver à des négociations qui tendent au rappel des traités de 1831 et 1833. Ces traités peuvent devenir une cause de guerre.

M. Odilon Barrot est nommé commissaire par 20 voix contre 18 données á M. Darblay, candidat minis-

TROISIEME BUREAU. - M. Corne profite de l'occasion qui lui est donneé par la discussion du projet d'adresse, pour exposer les griefs de l'opposition contre le ministére. Il s'élève avec force contre le peu de sincérité qu'on remarque principalement dans l'exécution des lois relatives á la composition des listes du jury et á la designation des journaux pour les annonces judiciaires. Il reconnaît le fait de la richesse nationale, mais il ne croit pas que le ministère ait le droit de s'en attribuer le mérite, lorsque surtont on remarque le peu de soin qu'il met à faire cesser l'état d'isolement dans lequel il laisse la France.

Le gouvernement à tort de penser que tout est fini sur la question du droit de visite. Les rraités de 1831 et 1833 doivent tomber comme celui de 1840 devant l'énergie de la chambre et les protestations parsévérantes du pays. Le cabinet actuel devrait comprendre ainsi la question et se retirer, puisqu'il est dans une situation telle, qu'il est hors d'état de faire prévaloir les véritables intéréts du pays.

M. Dumon (de Lot-et-Garonne) pretend que les assertions de l'honorable préopinant, qui concernent le jury, n'ont aucune espèce de fondement. Quant à lui, il est persuadé qu'aucune condamnation injuste n'a eu lieu par suite du mode de formation du jury.

Quant à la designation des journaux qui ont le privilege des annonces, elle appartient à un pouvoir irresponsable. L'honorable orateur s'abstient de la juger, et engage les membres qui la trouveront mauvaise, à faire une proposition á la chambre á ce sujet.

Il'honorable M. Dumon se hate de déclarer, en ce qui concerne le droit de visite, que le traité de 1844 n'ayante pas étè ratifié, il est hors de propos d'en parler désormais, puisqu'il est comme non-avenu. La couronne á eu donc raison de ne pas en entretenir la

Relativement aux traités de 1831 et de 1833, ils offrent des garanties que l'on ne doit pas méconnaître, et si leur exécution donne lieu à des abus réels, les négociations diplomatiques y pourvoiront.

M. Aylies déclare qu'il ne discutera point la question des listes du jury, en se fondant sur l'appréciation des décisions intervenues. Discuter ainsi, ce serait porter atteinte à l'autorité de la chose jugée. Cependant il est urgent, selon lui, que l'on rèforme un mode de composition des listes, en vertu duquel, dans le département de la Seine, par exemple, l'administration est autorisée à faire un tirage de 1,000 noms sur une liste de 24.000 électeurs. Certes, le sort devrait avoir une plus grande part dans la formation des listes des candidats du jury.

L'honorable membre déplore également le droit qui à été donné au pouvoir judiciaire dans le choix des jouinaux publicateurs d'annonces.

Arrivant à la question étrangére, M. Aylies fait re-

marquer combien nore influence, déjá si faible en Es\_ pagne sous le ministère du 1er mars, à décru cependant depuis l'arrivée aux affaires du cabinet actuel. L'absence de notre ambassadeur à Madrid a facilité surtout le succés de l'influence anglaise; et cependant le gouvernement ne cherche aucunement á rétablir la harmonie entre l'Espagne et la France. Ainsi le discours de la couronne affecte de ne point parler de la nation espagnole. Il y est fait mention seulement de la reine Isabelle II.

L'honorable membre termine en prouvant que depuis la ratification des traités entre les Etats-Unis et l'Angleterre, ceux de 1831 et de 1833 sont devenus complétement inutiles et impuissans pour la répression du trafic des esclaves, Il conclut en demandant que l'adresse en provoque l'anéautissement.

M. de Rémusat dit qu'il ne pout se livrer à une discussion approfondie du discours de la couronne, mais indiquer les questions sur lesquelles il lui seulement parait que le gouvernement aura à s'expliquer devant la commission Il rappellera que la politique adoptée est celle du concert européen; or, le mérite de cette polit que devait être d'obtenir, pour la France, pour prix de sicrifices plus ou moins douloureux, le rétablissement graduel d'une certaine influence, ou même d'une certaine égalité, sur tous les théâtres où elle a une politique à soutenir; or, il ne parait pas qu'on y ait reussi, En-Orient, on dit qu'une amélioration a été obtenue, est-elle réelle! Les garanties accordées aux chretieus d'Orient sont-elles efficaces? On en peut douter; mais, si elles le sont, y a-t-il eu de sérieux et impérieux motifs pour enoncer, au moins en apparence, à la pro-tection spéciale dont la France avait comme le privilège à l'égard de nos co-religionnaires d'Orient? En Espagne, ces difficultés sont anciennes et graves; sontelles diminuées? L'influence française y a-t-elle gagné du terrain, depuis deux ans, sur une influence rivale? Et sommes nous dans la meilleure position pour espérer que la majorité de la reine n'aménera par des événemens qui troublent l'équilibre de l'Europe au détriment de la situation séculaire de la France?

Un paragraphe du discours de la couronne parle de l'ouverture de négociations commerciales. Est-ce un paragraphe insignifiant? ou bien est-ce une allusion au projet d'union belge, à cette affaire ou, quelque opinion qu'on ait d'ailleurs sur le fond de la question, on a vu si tristement perir la liberté d'initiative du gouvernement? Ou bien est-ce l'annonce indirecte du traité de commerce avec l'Angleterre? Pourquoi ne pas le dire, si, comme on l'assure, ce traité est prét? Serait-ce qu'on veut se faire dire par la chambre qu'on doit ou ne doit pas le conclure? Quant à la question du droit de visite, on parait d'acord dans le bureau sur ce point que la chambre doit persister dans les sentimens qu'elle a exprimés l'année dernière. Pour l'avenir, la question

M. Dumon paraît admettre que, dans des circonstances dont il ne fixe pas l'époque, il pourrait y avoir l'eu de modifier les traités existans. Mais, pour réussir dans une négociation qui aurait un tel bat, le jour ou une telle negociation paraîtrait convenable, il faudrait pouvoir l'entreprendre honorablement. Or, on ne pourrait l'entreprendre honorablement qu'à la condition de penser au moins comme pense l'honorable préopinant; car, pour ce faire écouter au dehors comme au dedans, il faut penser ce qu'on dit; or, comme le cabinet professe sur le projet du traité de 1741, et sur toutes les quest ons qui s'y rattachent, des sentimens tout différens de ceux qui paraissent prévaloir, ce serait lui demander l'impossible que de lui demander de suivre une politique sur les principes de laquelle il est en dissentiment avec la chambre.

M. Dumon (Lot-et-Garonne) ets nommé commissaire au second tour de scrutiu par 20 voix contre 16 données à M. de Rémusat.

(La suite au prochain numéro.)

# MONTEVIDEO.

Entrainer la multitude en touchant des ressorts toujours vibrans chez tout ce qui porte un cœur honnête, chez ceux pour qui les mots d'honneur national et de juste gratitude ne sont point encore des expressions vides de sens ; émouvoir l'égoisme par l'instinct de la conservation menacèe; -- ceci nous a constamment paru au-dessous des devoirs, de la religion de l'écrivain. Mais éclairer les masses avant de les inciter; guider le torrent et prévoir à tems les ravages qu'il pourrait occasionner, telle est selon nous la tâche de l'homme de bien : elle est nous l'avouons, au-dessus de nos forces, surtout en présence des circonstances difficiles, innexplicables, oú nous place une politique que nous ne pouvons comprendre Forts de notre cons-

cience, nous parlerons cependant.

L'effet produit par notre déclaration et notre appel d'hier sur les ma-ses intelligentes sera sans doute une bien douce récompense pour les hommes de bien qui nous avaient dictés, car on ne doit point s'y tromper, depuis que l'horizon s'est chargé d'une manière inquiétante, le Patriote a cessé d'être l'expression des sentimens d'un seul, il n'est plus que l'écho empressé des sages prévisions et des décisions fermes de nos meilleurs concitoyens. Mais ce mouvement noble et spontané qui s'est manifesté non seulement dans la population française mais parmi tous les résidens étrangers, parait être desapprouvé et contrarié bien à tort par quelques personnes qui auraient un intérêt plus immédiat à le seconder, à hâter son utile développement. Encore aujourd'hui nous tairons certains noms, persistant á espérer un sage retour: nous devons toutefois articuler ici quelques faits graves qui sont venus á notre connaissance afin d'éclairer sur leur véritable position quelques uns de nos co-nationnaux abusés.

Pourquoi ces déclamations mensongères qui ne peuvent qu'exciter la vindicte publique que nous mêmes cherchons à appaiser? Pourquoi nous attribuer gratuitement une sotte et odieuse classification entre nos nationaux á neus qui croyons leur avoir mille fois prouvé que nous reconnaissions leur droits égaux á notre sollicitude? Pourquoi encore, en désespoir de cause, recourir à un moyen anti-français par-dessus tout, et profitant de l'état de détresse de la classe ouvrière, paraliser á force d'or un élan

généreux?

Elle est bien faible, bien peu nationale la cause qui se défend par de semblables moyens, et la notre est déjá gagnée, quoique nous ne l'ayons fait valoir que par la prévision et la vérité.

Que nos compatriotes se mettent en garde contre les perfides insinuations tendant à semer parmi nous la désunion, au moment ou nous devons plus que jamais serrer nos rangs : qu'ils regardent attentivement autour d'eux et ils auront bientot connu que ces coupables machinations sont dictées par de misérables intérêts personnels ou par des passions politiques étranges et plus blamables encore. C'est à nos compatriotes basques, c est á dire á des hommes honnêtes et partant faciles à abuser que l'intrigue s'est adressée : et bien ils connaîtront bientôt quels étaient leurs véritables amis et quels étaient ceux qui gémissant de la position fâcheuse que les circonstances leur avaient faite ont cherché avec ardeur les moyens de la faire cesser.

Nous le répétons, la prise d'armes générale sans ridicule distinction de classes on de positions st pour tout homme qui se dit Français et qui a les yeux sur l'avenir, un devoir, une nécessité. Le cri de l'opinion a répondu á nos indications; un conseil composè des plus honorables citoyens veille sur les intérêts généraux et prépare une organisation sage : les événemens se pressent d'une manière favorable à la bonne cause : espérons dés lors que bientôt toute intrigue sera déjouée et que l'on reconnaîtra que nous n'avions d'autre but que celui d'assurer la tranquillité et la prospérité de tous nos compatriotes sans aucune exception.

La nouvelle de la reconnaissance du blocus

par nos....autorités a frappé de stupéfaction la population entiére; mais chez nos compa triotes qui se trouvent aujourd'hui en si grand nombre dans l'escadrille, aux batteries et dans la troupe de ligne et qui rendent de grands services que l'autorité orientale a bien voulu loul'indignation a été extrème, générale, et le zéle de tous a redoublé en raison d'un inqualifiable abandon. Chaque jour au milieu de ceux de nos excellens concitoyens qui se sont voués à la défense de la plus noble des causes, nous avons été un instant consolés d'un acte dégradant par la noble réaction qu'il opérait, et qui en dehors de la prise d'armes générale a doublé les forces nationales : ce dont M. Pichon est d'ailleurs parfaitement innocent.

Nous enregistrons ici avec plaisir la note suivante qui nous a été communiquée par le chef d'une des batteries importantes qui défendent la partie Est de la ville, et qui de tous tems a rendu à la cause de la liberté en France, ici et á Buenos-Ayres les services les plus distin-

A Monsieur le Rédacteur du Patrioce Frangiis. Monsieur,

Sans cesse absorbé par la défense du point qui m'a été confié je ne m'occupe pas de nouvelles, mais nous venons d'apprendre avec la plus profonde douleur et avec un étrange étonnement que le blocus intimé par Rosas venait d'être consenti par l'autorité consulaire française. Nous en avons gémi, Monsieur, et le sort de nos familles et de nos compatriotes nous a paru singulièrement compromis par une semblable mesure qui avec le tems sera jugée avec sévérité. C'est ainsi que nous nous obligeons mes camarades et moi à faire plus que jamais notre devoir aux postes que nous occupons et ne jamais perdre de vue tout ce que nous commandent et l'honneur et la dignité de notre pavillon. Que nos compatriotes, en toute occurrence, comptent sur nous á la vie, á la mort. Agrèez, etc. Victor d'ESTAING.

## COUR D'ASSISES DE LYON.

Audience du 28 décembre.

AFFAIRES MARCELLANGE .- DELIBERATION DU JURY .- ARRET.

A cette audience, qui doit être nécessairement la dernière de cette longue affaire, et de laquelle le jury ne sortira pas sans avoir dit son dernier mot sur le drame mystérieux de Chamblas, l'afluence des curieux a subi une notable recrudescence.

Il est aujourd'hui certain que les dames de Chainblas ne comparaîtront pas ; jusqu'au dernier moment on laissait circuler le bruit de leur comparation inat-tendue. Me Vincent Saint-Bonnet les avait vivement

engagées à le faire.
A cette seule condition il avait consenti à leur prèter l'appui de son talent et de sa puissante considération. Des visites, assure t-on, ont été faites dans plusieurs maisons de la ville de Lyon, oû ces dames résident, d t-on, encore en ce moment; elles n'ont amené aucun résultat. On ne dit pas si ces recherches ont été faites dans les nombreux couvens de la ville et des en-

Besson amené sur le banc paraít plus abattu qu'à l'ordinaire; deux remises successives out du nécessairement ajouter aux angoisses de sa position. Il entre la tête baissée, et s'appuie en marchant sur des objets placés à sa portée.

Bérard , le matelassier , parait inquiet. Il pousse de gros soupirs et lève ses yeux au ciel. Arzac est toujours le même, aussi animé, aussi pleine de vivacité, prenant toujours un même part à tout ce qui l'entoure, et dont il cherche à ne rien perdre.

Jacques-Bernard ne sort pas de sa constante apathie.

La parole est à M. Lachaux pour terminer sa réplique, dans laquelle il s'attache à reproduire et grou-per tous les f i s qui peuvent ébranler les convictions qui se seraient formées contre son client. Il termine en ces termes sa plaidoirie.

J'ai fini; ma voix s'époise, je sens mes forces dé-faillir, et cependant je ne vou lrais pas vous quitter.

C'est que cette dernière parole que l'avocat dit au jury a quelque chose de si solennel, de si seisissant et de si terrible, que je ne puis me résondre é la prononcer. Je vais me taire, et vous allez joger. Ne compre-nez-vous pas que dans cette existence commune qui s'est établie entre le défenseur et l'accusé depuis dix jours, il est arrivé que votre verdict n'atteindrait pas l'accusé seul, et que s'il était affirmatif, mes forces ny souffrirait pas, mon désespoir serait accablant. Ne comprenez-vous pas qu'au fond de ma conscience se trouve aussi le reproche de n'avoir pas suffisamment. accompli mon devoir, davoir oublié quelque chose qui put être utile au salut de l'accusé ?

Ah! messieurs, je prie Dieu dans ce moment grand et solennel qu'il vous inspire la vérité de l'innorence de Jacques Besson; je prie Dieu qu'il vous révèle les mostères de ce sombre drame, et vous apprenne que vous devez rendre à cet homme la liberté.

Je m'arréte; votre conscience m'a attendu, votre intelligence m'a suivi : vous connaissez la cause , ma voix va se taire; mais mon cœur, mon espérance vous suivront toujours.

M. le président. — Accusé Besson, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

Besson se levant et s'avangant jusqu'aux pieds de

Besson se levant et s'avangant jusqu'aux pieds de la cour. — Non, monsieur le président. M. le président Josserand résume les débats avec une remarquable clarté, en les dépouillant de tout ce qu'ils ont d'étranger à l'accusation.

A une heure, le jury entre dans la chambre de ses

Les questions qui lui sont posées sônt ainsi conques: " Jacques Besson est-il coupable d'avoir dans la nuit du ler, septembre 1840, commis avec préméditation et guet-a-pens un homicide volontaire sur la personne de Louis Villehardin de Marcellange?

Jacques Besson est-il coupable d'avoir, par dons, machinations ou promesses, excité l'auteur ou les au-teurs dudit « sassinat à le commettre, et s'est-il ainsi

rendu con plice d'assassinat?,.

Pendant la delibération du jury, une vive agitation régne dens l'auditoire. M. le greffier fait à haute voix l'appel des témoins qui se présentent en foule pour recevoir leurs actes. A peine la pluspart l'ont-ils reque qu'on les voit quitter par bande le palais de Justice sans plus s'inquiéter du résultat d'une affaire qui, pour la troisième fois, les tient depuis prés d'un mois éloi-

gnés de leurs montagnes.

Aprés une heure de délibérations, les jurés rentrent en séance. Pendant qu'ils se placent, tous les regards s'attachent sur eux pour deviner le secret de leur ver-Une anxiété profonde s'empare de l'auditoire, un silence solennel domine cette assamblée tout a

l'heure si tamulteuse.

Enfin, M le pré ident des assises prie M. le chef du jury de faire connaître sa réponse aux questions

M. le chef du jury s'exprime ainsi :
"Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu
et devant les hommes, la déclaration du jury est :

"Sur la première question l'accusé est il coupable d'avoir, dans la soirée du ler. septembre 1840, commis un homicide volontaire sur la personne de M. Villehardin de Marcellange, dans son château de Chamblas?

Oui, à la majorité.

" Sur la circonstance de préméditation et de guetapens,
" Oui, á la majorité."

(La déclaration du jury est muette sur les circonstances atténuantes.) Me. Bac. — C'est la mort!

Besson est amené.

Arsac et Bernard sont lassés dans la salle des con-

Besson est pale et presque inanimé ; le plus profond

silence règne dans l'assemblée. Lecture est donée à l'accusé de la déclaration du

jury. Besson ne fait pas entendre une seule parole.

M. le procureur-général requiert la peine de mort. Il conclut dans l'inté êt de la société et de l'exemple a à ce que l'exécution de Jacques Besson ait lieu sur la

a ce que l'execution de Jacques Besson ait neu sur la place publique du Puy.

M. le président. — Accusé, avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine?

Besson se tait, penche sa figure sur ses mains, et

Me Lachaux est absent. Après la lecture de la dé-

claration du jury il a quitté promptement la sulle.

Pendant que la cour s'est retirée dans la chambre du conseil pour délibérer sur l'application de la pein , tous les regards sont fixés sur Besson. Le condamné ne fait pas un mouvement; sa tête est panchée sur sa main gauche; il paraît abimé dans les plu terribles La cour rentre, le silence régne dans toute l'as-

M. le président prononce l'arrêt du mort. L'arrêt sera exécuté sur sur la place publique du

Puy.

Pendant les lugubres formalités de la prononcia-Pendant les lugubres formalités de la prononcia-tion de l'arrêt, le matelassier Bérard a paru frap-pé d'une morne stupeur. Il en sort à peine lors-qu'il entend M. le président ordonner que la surveil-lance dont il a été l'objet va cesser à l'instant même. Besson jest emmené par les gendarmes, il peut a peine se soutenir. L'un deux sontient sa marche

presque défaillante. Arrivé dans la salle d'attente, il semble reprendre un peu de courage. Sa main droite frappe violemment son front, et on léentend dire: "Tout ce qu'à dit mon défenseur est pourtant bien la vérité." (Commerce.) (Commerce.)

## MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO. Arrivées du 1 avril

Baltimore 14 janvier, brick americain Helen M. Lord, 268 t. cap. J. Wouchimen a Southgate et Ca. Iles Malouines 21 mars, brick de guerre anglais

En partance.

Valparaise brick français Alfred. Buenos Ayres trois mats français Deux amis vrais. Gênes brick sarde Eden.

Angleterre brick de guerre anglais Patriaige.

# AVIS DIVERS.

AVIS. Les personnes qui ont des billards trouveronun superbe tapis neuf, des queues et tout ce qui peut servir pour un billard, à un prix très modéré. S'adresser au bet reau du Journal.

Me-sieurs les capitaines de navires qui désirent achèter une quantité de mules, peuvent s'adresser à Mr. Michel Oyenard, près le marché: à midi, on est sur de le trouver chez lui.

# AVIS.

Institution de Demoiselles, dirigée par Mlle Fabreguettes, rue Saint-Louis, nº 56.

Cette institution qui va s'ouvrir, recevra des externes.

des demi-pensionnaires et pensionnaires, espagnoles et frangaises.

L'enseignement qui sera démontré aux enfants d'une manière simple et agréable, comprendra la langue fran-gaise, l'arithmétique, la géographie, les devoirs de la religion et en un mot tout ce qui conserne l'éducation d'une

La directrice, pleine de soins pour ces éléves, représentera pour les enfants une mére désireuse de corriger leurs défauts et de dresser leur esprit, et ne négligera rien non

plus pour leur instruction.

Le prix de la pension se réglera avec les parents, de manière a ê re tout à fait à la portée de tous; au taux le plus modéré.

P. S. Les personnes qui désireront prendre des legons particulières de français, pourront se rendre au domicile, l'institutrice où un cours sera ouvert à cet objet, de midi à deux heures, et le soir de six à neuf.

AVIS INTERESSANT.

Un français, fabrican de matelas, nouvellement arrivé dans cette capitale, a l'honner d'exposer qu'il arrange les vieux matelas et met comme neuf, leur autant la pou-sié e evieux matelas et met comme neuf, leur autant la pou-sié et d'autres seletés qu'ils peuvent contenir, soit chez les iu-téressés, où chez lui, en lui fournissant ce qui lui est nécessaire, à 16 réaux chaque; les instrumens pour confectionner sont de nouvelle méthode, qu'ils ne laissant rien à désiret; également des matelats neuf, de laine supérieure, pesant 2, 3 et 4 arrobes, au prix de 60, 74 et 88 réaux chaque; ces qualités de matelats donnent un tiers du profit, plus que ceux qui se fabriquent dans le pays.; Stil y a quelqu'un quidésire, à l'agence de servidumbre, dans la maison neuve de Don Juan-Maria Perez, avant d'arriver au son neuve de Don Juan-Maria Perez, avant d'arriver au marché, on trouvera avec qui traiter.

#### ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place pouvert se présenter chez M. Joachin Bernard, rue St. Louis no. 51, où à son établissement de las Bovedas: ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

VENTA DE MUEBLES USADOS.

; A las famillas pobres!
En la calle que corre de norte a sur, 2 de la ciudad nueva, frente á la botica del Leon de Oro, al lado de la panaderia de Costa, se venden especie de muebles usados por muy bajo precio; teniendose solo en vista de hácerse de

VENTE DE MEUBLES.

Favorable aux familles pauvres; on les trouvera à un prix très modéré et de tous genres, dans le 2me rue de la nouvelle ville qui va du nord au sud, vis á-vis la pharmacie du Lion d'Or, auprès de la boulangerie de Costa.

Se vende esta imprenta, la que esta en estado de desempeñar cua quien trahajo que se encargue. Se dara con équidad, y á plazos cómodos. Ocurrase á su admini-trador en la misma imprenta, ó en casa de la Señara de Lira, frente al Leon de Oro.

#### ON VEND

L'imprimerie orientale qui peut exécuter tous les travaux qui lui seront confiés, á un prix raisonnable et aux termes les plus commodes. - S'adresser á l'admisistrateur á l'imprimerie n ê ne oú chez Mme de Lira, vis-á-vis la pharmacie du Lion d'Or.

#### UNE NOURRICE

Jeune, saine et robuste et de lait abondant qui nourrit depuis peu se trouvera rue Saint-Gabriel, confiserie de la

# Le Rapport de la Commission se vend á l'imprimerie du Patriote,

Hay una muy abundante y joven, recien parida; el que uste puede ocurrir á la calle de San Gabriel, en la Confiteria de la Patria darán razon.

On trouvera chez M leEtourneau, à la Ville de Paris, rue de St.-Frangois, des Calendriers frangais, pour

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient ce s'ouvrir ne laisse rien

AVIS. Rue St.-Joacquin dite des pécheurs, No.-une porte plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, a un prix très modéré.

Les consignataires du trois mats le Turenne, préviennent les respectifs receveurs des marchandises, de bien vouloir les retirer dudit navire, afin qu'il paul se continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé peur les décharger selon les connaissements finiront le 23 courant. Les mêmes préviennent les person, nes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant de le faire de suite, s'entandant avec le capitaine Larche ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Tressera rue Sau-Benito.

Le capitaine du trois-mats barque francais, Duccèdic prie messicurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, tue San Bonito 30, pour régler le paiement de leur pas-

## A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant sis rue San-Carlos en sace le pavillon français. On céde la cles sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations saites daus l'établis-

sement par le propriétaire actuel. S'adersser au dit établissement.

A LOUER. Un restaurant muni de tout le mobilier et des us ensiles nécessaires, ayant helle clientélle et trés avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patrioté, rue St. Jean, n. ° 39.

#### NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis à vis du Lion d'or.

#### AMA DE LECHE

Se encontrará una, jóven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la fonda de D. Juan Garar, en la calle grande del mercado, frente á la bouca del Leon de Oro.

Une personne qui a servi pendant longues nunées dans s premières maisons de cette ville en qualité de maitre les premières maisons de cette ville en qualité de maitre d'hôtel offre ses services à ceux qui vouuront bien l'employer.
S'adresser au bureau du journal

La soc été qui a existé entre MM. Guillaume Lelièvre et André Micoud est de aujourd'hui dissoure à l'amiable : l'actif et le passif restent à la charge du premier. Cette publication aura heu pendant trois jours.

Le sieur Ancelot, natif de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise, qui doit habiter le pays depuis plusieurs annèrs, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille. MONET.

Le sieur Leceste, de Montreuil ( Seine ), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à par-tir, M. Monet est chargé par sa famille de sati-faire y sou passage. MONET.

#### PORTRAITS A L'ESTOMPE.

Pour les portraits de face 6 patacons.

Pour ceux de profil 4 "
S'adresser rue de los Pescadores, no. 84, maison de M. Gourouilhou, á droite dans la

## AVIS AU COMMERCE.

MM. DENIS ET ARMAND ont l'honneur de prévenir le public que la vente qui leur a été faite par M. CRAM-PET, de la peluqueria située rue San Joaquin, est di soute par l'oppos tion des créanciers, et par conséquent les lettres qui avaient été souscrites par les acheteurs et accepar M. Labestie comme caution, seront nuiles : devant M. CRAMPET les remettre pour ne pouvoir réa iser la vente de ladite peluqueria.

# Navires en Charge

Para Valparayso y Guayaquil.—Saldrá precisamente en rara valparayso y Guayaquu.—Salara precisamente en todo el presente mes, el supertor Bergantin español Mercen, clavado y forrado en cobre; admite carga y pasajetos para lo que tiene excelentes comodidades, y ofrece un buen trato. O úrrase para tratar a los SS. Zumaran y Tresserra calle de San Benito.

## POUR VALPARAISO.

Le beau trois mats barque l'Alfred, de première Le beau trois mats barque l'Alfred, de première classe, doublé et cloué en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capi-taine Dubertrand, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques pas-sagers, qui trouveront toures les comodités désirables dans une chambre é égante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, nº 125.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à Ste-reconnu généralement partout ou il a aparu d'une marche supérieure, commandé par le capitaine Fremond, partira pour lesdites destination incessament il prendra du fottet des passagers qui troppercon en son les passagers qui troppercon en les passagers qu partira pour lesdites destination incessament il prendra du fiêt et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodites confortables que l'on peut désirer en mer, on peut s'adresser pour traiter du frêts et passagers, 1.0 à M. Mainez, courtier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremond à son bord et chez M. Escher, consignataire.

## COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador el Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois.

Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le, 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNATE.